

MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025 - 12h	OUVERTURE application COLIBRIS
MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025 -12h	FIN de la SAISIE des vœux de mutation POP
Du 1er décembre 2025 midi au Jeudi 22 Janvier 2026 minuit	Possibilité de supprimer un ou plusieurs vœux <u>en adressant un courriel à la Dsden concernée</u> sans avoir à évoquer de motif particulier
Du 28 janvier au 18 février 2026	Le candidat ne peut plus annuler ses voeux
Du Lundi 1er décembre 2025 au Mardi 27 Janvier 2026	Instruction des dossiers de candidature, organisation des entretiens, classement des agents par les Dsden
22/01/26	Date limite annulation de vœux
27/01/26	Date limite de classement des agents sur les postes par les Dsden.
Mercredi 18 FEVRIER 2026-12h Dans le cas d'une participation à la fois au mouvement POP et au mouvement interdépartemental, un candidat retenu sur un des vœux formulés au mouvement POP verra sa participation au mouvement interdépartemental automatiquement annulée (indépendamment d'une éventuelle demande d'annulation d'une mobilité POP)	Communication des résultats par courriel Pour rappel : la durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement POP est de 3 ans.
A compter du Mercredi 19 Février -12h	Le candidat peut demander l'annulation de la mobilité obtenue à sa Dsden d'origine qui examinera la demande au regard des motifs d'annulation fixés dans les lignes directrices de gestion. Si l'agent obtient l'annulation de sa mobilité POP, cela n'aura pas d'effet sur l'annulation de sa participation au mouvement interdépartemental 2026.